



APPEL À PARTICIPATION DES MAISONS D'ÉDITION
À LA 5^e ÉDITION DU SALON MAGHRÉBIN DU LIVRE "LETTRES DU MAGHREB"
DU 7 AU 12 OCTOBRE 2025 À OUJDA

REGLEMENT DE L'APPEL À PARTICIPATION DES MAISONS D'ÉDITION

I. OBJET DE L'APPEL A PARTICIPATION DES MAISONS D'ÉDITION :

Le Salon Maghrébin du livre « **LETTRES DU MAGHREB** », est une manifestation culturelle internationale organisée annuellement à Oujda par l'Agence de l'Oriental en partenariat avec le Ministère de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication — Département de la Culture, ainsi que d'autres institutions régionales et nationales.

Il s'agit d'un salon généraliste à destination de tous les publics, gratuit pour les visiteurs, il permet de rencontrer des acteurs, chercheurs, poètes et opérateurs dans le secteur du livre et de l'édition.

La 5e édition du salon Maghrébin du livre sera organisé à Oujda du 7 au 12 octobre 2025 à la place du stade d'honneur.

Le Salon Maghrébin du livre est une occasion pour la réflexion et le partage sur un certain nombre de sujets, la promotion de la région de l'Oriental du Royaume mais également la promotion du secteur du livre et de l'édition, notamment à travers la participation de plusieurs maisons d'éditions nationales et internationales.

➤ Objectifs du salon :

- Encourager la lecture et rapprocher le livre du citoyen tout âge confondu ;
- Echanger avec les différents auteurs invités au salon ;
- Partager des réflexions et des opinions avec les invités de la scène culturelle nationale et internationale dans le cadre des panels organisés dans le salon ;
- Permettre aux éditeurs d'échanger leurs expériences dans le secteur du livre et de l'édition ;
- Favoriser les coopérations entre les éditeurs nationaux et internationaux ;

II. CONDITIONS DE PARTICIPATION

1- Les maisons d'éditions nationales et internationales dont :

- Le nombre des publications est supérieur ou égal à :
 - 20 titres pour les maisons d'éditions nationales ;
 - 50 titres pour les maisons d'éditions internationales ;
- Ayant des publications axées sur les domaines éditoriaux diversifiés : littérature ; jeunesse ; bande-dessinée ; sciences humaines et sociales ; arts et patrimoine culturel et naturel ;
- Ayant des publications récentes.

III. REGLEMENT DE PARTICIPATION :

- L'organisateur mettra à la disposition de l'exposant un stand modulaire gracieusement, composés de piliers en aluminium avec cloisons, des étagères, une table, deux chaises, une moquette ;
- Pour chaque maison d'édition, 2 personnes (l'éditeur et son collaborateur) seront prises en charge en transport et hébergement en demi-pension.
- L'habillage du stand est à la charge de l'exposant ;
- Le transport des livres et leur acheminement jusqu'au salon est à la charge de l'exposant,
- L'exposant est responsable de la tenue de son espace réservé ;
- Le stand de l'exposant doit être entièrement prêts et les produits exposés mis en place au plus tard le 07 octobre 2025 avant 12h
- Il est interdit de vider le stand avant la clôture du Salon prévue le 12 octobre 2025 à 20h00 ;
- Chaque exposant peut organiser l'animation personnalisée de son stand en informant les organisateurs au préalable, qui se réservent, toutefois le droit de refuser certaines animations qui pourraient gêner la tenue du salon et ses propres animations ;
- Les personnes prises en charge devront quitter leur hôtel le 13 octobre 2025 au matin.
- Les exposants sont tenus de respecter les dispositions de la législation marocaine relative à la propriété intellectuelle ;
- Les publications exposées ne doivent pas : porter atteinte aux bonnes mœurs, être contraires à la souveraineté du Royaume du Maroc, à ses préceptes religieux ou aux principes généraux fondateurs de l'Etat marocain, heurter la sensibilité publique ;
- Les maisons d'éditions doivent proposer une tarification spéciale salon durant toute la période du salon avec des offres flash durant le week-end.
- Le visuel du Salon sera à la disposition des exposants pour toute publicité destinée à informer le public de leur participation à la manifestation, il suffit d'en faire la demande à l'organisateur ;

IV. DUREE

La durée totale de la participation des maisons d'édition est du 7 au 12 octobre 2025.

V. COMPOSITION DU DOSSIER DE PARTICIPATION :

Tout participant doit envoyer un dossier à l'adresse suivante : ldm@oriental.ma
Avant le **25 juillet 2025**, comprenant les documents suivants :

- 1- Une demande de participation ;
- 2- Une fiche technique d'identification de la maison d'édition ;
- 3- Le catalogue de la maison d'édition ;
- 4- Une liste détaillée des ouvrages et livres publiés conformément au modèle joint en annexe :

VI. TRAITEMENT DES DOSSIERS :

Une commission de jugement des offres sera chargée d'étudier les dossiers des exposants et de statuer à leur propos.

✓ Cette commission est composée de :

- 1- Commissaires du salon ;
- 2- Représentants du comité d'organisation du salon.

NB : Le nombre des maisons d'éditions sera déterminé en fonction de la capacité d'accueil du salon.

VII. RESULTATS :

- ✓ Les dossiers recevables seront examinés par un comité d'éligibilité.
- ✓ Un courrier de confirmation sera envoyé aux sélectionnés avant le 1 septembre 2025.
- ✓ Une liste d'attente sera jointe à la liste de sélection de la commission.
- ✓ Les résultats seront affichés dans le site internet de l'Agence de l'Oriental ;

Signature

Le Directeur Général

Mohamed MBARKI

